

Formation des membres du CSE : Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (entreprise de + de 300 salariés)

CSE+300

Objectifs

Les membres du CSE peuvent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ce droit à la formation existe pour tous les CSE, quelle que soit l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement. Concernant les structures de plus de 300 salariés, il s'agit de la commission Santé, Sécurité et Conditions de travail.

Grâce à cette formation, les membres pourront définir et mener des missions de contribution à la protection de la santé et de la sécurité de tous les salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise ou l'établissement public.

Public Visé

Les membres du CSE

Durée

35.00 Heures

5 Jours

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

Le fonctionnement et les missions de la CSSCT dans l'entreprise

- L'historique des origines
- Les textes réglementaires applicables
- La composition de la CSSCT
- Le fonctionnement de la CSSCT
 - Mission hors crédit d'heures
 - Liberté de déplacement
 - Notion de danger grave et imminent
 - L'ordre du jour et le procès verbal
 - Les réunions (fréquences et obligations)
- Les moyens de la CSSCT
- Les principales missions de la CSSCT

Les sources du droit en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Le droit européen
- Le Code du travail
- Le Code de la sécurité sociale
- Le Code pénal
- Le Code de l'environnement
- Les autres codes
- Réflexion sur l'accident du travail et ses conséquences
 - Les définitions de l'accident
 - L'accident de travail
 - Le droit de retrait et le danger grave et imminent
 - L'accident de trajet
 - Les maladies professionnelles
 - Les conséquences administratives de l'accident et la maladie
 - Les conséquences juridiques
- Les indicateurs de sécurité
 - Les documents de consultation
 - Les droits à l'information
 - Lecture, utilisation et exploitation
 - Le document unique
 - Les lieux de l'information du CSSCT

EXPERTISE FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

Les principes de la prévention

- La directive 89/392/CEE
- La prévention des risques dans l'entreprise (Art. L.4121-1)
- L'intervention des entreprises extérieures

Les risques professionnels

- Prévention des principaux risques professionnels
- La directive cadre 89/654/CEE sur les lieux de travail
- Les directives, EPI, machines outils, informatique, gestes et postures, signalisation

Les méthodes d'analyse des accidents

- Les principes de l'analyse à priori
- Le mécanisme de l'accident
- La construction de l'arbre des causes
- Les autres méthodes d'analyse

Objectifs pédagogiques

- Se situer en tant que membre de la CSSCT
- Tirer les leçons d'un accident du travail
- Participer à l'élaboration de la politique de prévention dans son entreprise
- Dialoguer de manière constructive
- S'organiser dans l'action

Méthodes et moyens pédagogiques

Cours théorique projeté sur grand écran et animé avec des cas concrets.
Exercices de révision après chaque partie

Méthodes et modalités d'évaluation

Une fiche d'évaluation de fin de formation permet de mesurer les connaissances acquises pendant la formation et d'établir un niveau d'acquisition (hors parcours certifiant).

Un questionnaire d'évaluation à chaud permet d'avoir un retour sur les conditions de déroulement de la formation et d'évaluer le ressenti et la satisfaction de chaque participant.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

12



Contactez-nous !

Julien BELMONTE

Tél. : 0632494594

Mail : contact@sudformationbbm.com